

CONSIGNES FORMELLES POUR LES TRAVAUX ÉCRITS

MISE EN PAGE ET TYPOGRAPHIE

La **page de titre** doit contenir le **titre du travail**, les **noms, prénoms** et **courriels** de toutes les personnes y ayant participé, ainsi qu'une série d'**informations sur l'enseignement concerné** (intitulé, nom et prénom de la personne responsable et semestre en cours). Il n'est pas nécessaire d'ajouter une page de garde. Le mémoire de fin d'études a une page de titre spécifique, disponible sur le site de la Faculté des lettres sous l'onglet *Mémoire de fin d'études*.

Le **corps de texte** doit être aéré, avec un **interligne de 1,5**, un corps d'écriture de **12 points** et une **marge de 3 à 4 cm**. Le texte est nécessairement segmenté en **paragraphes** (marqués par un **retrait, 1 cm**), **justifié** et **paginé** (numéro en pied de page à droite, corps d'écriture de 10 points).

- La **police** de caractère choisie – qui privilégie la lisibilité (par exemple : Garamond ou Times New Roman) – doit être la même pour l'ensemble du texte. À l'exception des figures (schémas, illustrations), le texte doit, dans la mesure du possible, rester monochrome. L'italique peut être employé pour mettre en évidence des expressions dans le corps du texte (emprunt, autonyme, notamment) ou dans les citations (dans ce dernier cas, il est nécessaire de préciser qui est à l'origine du soulignement, , sur le mode : « l'italique est nôtre » ou « italique dans le texte ») ; l'italique est également utilisé lorsqu'est mentionné le titre d'un texte (par exemple, *L'Œuvre*). Quant au gras, on le réserve pour le titre et les intertitres du travail.
- Des **intertitres** segmentent les travaux étendus. On ajoute alors une table des matières en début de travail (page indépendante à la suite de la page de titre). Dans le cas où il y a plusieurs niveaux de titre, une numérotation permettant de les distinguer est nécessaire (1^{er} niveau : 1., 2., 3., etc. ; 2^e niveau : 1.1., 1.2., 1.3., etc. ; et ainsi de suite).
- Les **figures** sont toujours accompagnées d'une légende, qui les suit immédiatement. La légende est centrée, en italique et numérotée ; elle commencera par *fig.* (par exemple, *fig. 1 : Le Déjeuner sur l'herbe, Édouard Manet, 1863*).
- **Ponctuation** : le point, la virgule, le point de suspension, le double point, le point-virgule, le point d'exclamation et le point d'interrogation sont suivis d'un espace. Le double point, le point-virgule, le point d'exclamation et le point d'interrogation sont en outre précédés d'un espace insécable, qui évite un saut de ligne entre le mot et le signe de ponctuation (*Alt + Espace* pour Mac ; *Ctrl + Maj + Espace* pour Word sur PC). On insère également un espace insécable après le guillemet français ouvrant et avant le guillemet français fermant. On fait de même entre le point et le numéro dans le cas de la mention d'une ligne ou d'un vers (par exemple, l. 2 ou v. 2).
- Les **majuscules** sont accentuées (par exemple, *Études de style*).

Les **citations** sont impérativement signalées comme telles **par des guillemets**, pour éviter l'écueil du plagiat. Dans le cas d'une citation enchâssée, on suit la règle suivante : guillemets français (« xx »), puis guillemets anglais doubles (« xx "xx" xx »), puis guillemets anglais simples (« xx "xx 'xx' xx" xx »). **Toute citation de moins de quatre lignes demeure dans le corps du texte**. Dès qu'elle fait **plus de quatre lignes**, la citation ne doit plus apparaître dans le fil du texte, mais **sous forme de pavé**, c'est-à-dire un paragraphe en retrait à droite, **justifié**, avec un **interligne de 1** (plutôt que 1,5) et un corps d'écriture de **11 points** (plutôt que 12), et commençant par un **retrait de 0,5 cm**. Si la citation est tronquée, on le signale à l'aide de crochets [...]. Lorsqu'elle est modifiée, on le signale également, en mettant entre crochets l'élément modifié. Toutes les citations sont **accompagnées d'un appel de note qui explicite leur source**. L'appel de note se trouve immédiatement après le guillemet fermant (« citation »¹) ou, dans les pavés, en fin de phrase, avant le point¹. Dans le cas d'une reformulation des propos d'autrui, il est également nécessaire de s'assurer que la référence au texte paraphrasé (ouvrage, article ou toute autre source) est indiquée en note. Il convient encore d'ajouter qu'il faut citer ses sources, même si le texte auquel on se réfère n'est attribué à personne en particulier, comme dans le cas des encyclopédies et des dictionnaires imprimés ou en ligne.

Les **notes de bas de page** doivent avoir un corps de caractère plus petit que ceux du corps de texte (**10 points**) et un **interligne de 1**. Elles sont **numérotées** de façon continue. Les notes sont **placées sur la même page que leur appel de note**, en bas de page, et non en fin de travail. La note de bas de page peut être employée pour donner une référence bibliographique. Elle peut également servir à fournir, sur un élément du texte, une information intéressante ou utile, mais qui apparaît secondaire par rapport au développement principal. Dans ce cas, les notes sont à utiliser avec parcimonie : il ne faut garder en note que ce qui ne peut être remonté dans le texte.

Dans la note de bas de page indiquant une référence, **la première mention de la source se fait sous sa forme complète**. Le prénom (donné en entier) précède le nom (alors que dans la bibliographie, l'ordre est inversé pour faciliter le classement alphabétique). La citation peut concerner une seule page (exemple 1), une suite de pages (exemple 2) ou plusieurs pages non adjacentes (exemple 3).

Exemple 1 : Paul Ricœur, *Le Juste*, Paris : Esprit, 2001, p. 3.

Exemple 2 : Paul Ricœur, *Le Juste*, Paris : Esprit, 2001, p. 3-5.

Exemple 3 : Paul Ricœur, *Le Juste*, Paris : Esprit, 2001, p. 3, 5, 12.

Si la même référence (ouvrage, article, etc.) est mentionnée à nouveau, il n'est pas nécessaire de la donner *in extenso*. On peut en ce cas réduire le prénom à l'initiale (si la deuxième lettre du prénom est un h, celui-ci entre dans l'initiale : Charles devient Ch.). Les principales abréviations en note de bas de page sont :

| | | |
|-----------------|---|---|
| <i>op. cit.</i> | ouvrage déjà cité | P. Ricœur, <i>op. cit.</i> , p. 88. Ajouter l'année, si vous utilisez plusieurs ouvrages d'un même auteur : P. Ricœur, <i>op. cit.</i> , 2001, p. 88. |
| art. cit. | article déjà cité | P. Ricœur, art. cit., 1993, p. 76. |
| <i>Ibid.</i> | même ouvrage que la note précédente | <i>Ibid.</i> , p. 94. |
| <i>Idem</i> | même ouvrage et même page que la note précédente | <i>Idem</i> |
| <i>supra</i> | plus haut (pour renvoyer à une page de votre travail) | Voir <i>supra</i> , p. 3. (préciser la page de votre travail) |
| <i>infra</i> | plus bas (pour renvoyer à une page de votre travail) | Voir <i>infra</i> , p. 14. (préciser la page de votre travail) |

Dans le cas de la citation d'un poème, on procède comme suit (exemple 4).

Exemple 4 : Charles Baudelaire, « Les chats », *Les Fleurs du mal*, Paris : Flammarion, 1991 [1857], p. 111.

Remarque 1 : certaines traditions de recherche (linguistique, psychologie, sociologie, par exemple) privilégient un autre système d'indication des références bibliographiques : celles-ci n'apparaissent pas en note de bas de page mais dans le corps du texte ; ce système, parfois appelé auteur-date, voit le nom suivi de la date de publication mis entre parenthèses (Ricœur 2001), il peut s'y adjoindre le renvoi à une ou plusieurs pages (Ricœur 2001 : 3-5) dans le cas où l'indication bibliographique suit une citation. Il existe plusieurs variantes de ce système.

Remarque 2 : pour gagner du temps, il peut être utile de créer, dans votre logiciel de traitement de texte, des styles correspondant aux consignes formelles données ici. Il existe de nombreuses ressources en ligne expliquant comment définir et utiliser des styles.

BIBLIOGRAPHIE

Toutes les publications qui font l'objet d'une citation ou d'une référence doivent, sans aucune exception, figurer dans la bibliographie, ainsi que les documents consultés en vue de la rédaction du travail. Les références bibliographiques complètes se trouvent dans une bibliographie **à la fin du document sous la forme d'une liste**. Celle-ci est composée de deux sections introduites chacune par un intertitre (non numéroté): la première, nommée **Littérature primaire** ou **Source primaire**, réunit les sources et corpus de textes étudiés ; la seconde, appelée **Littérature secondaire** ou **Références secondaires**, est constituée des textes critiques et scientifiques utilisés pour réaliser le travail en alimentant et en enrichissant l'analyse. Au sein de ces deux sections, les références sont classées **par ordre alphabétique**. Chaque type de publication est référencé d'une manière spécifique. Les normes bibliographiques adoptées en section de français sont exposées ci-dessous (à noter que, de la même façon que pour l'indication des références, certaines traditions de recherche ont des conventions bibliographiques qui peuvent différer fortement de celles présentées ici).

Littérature primaire

Éditons

Modèle : NOM Prénom, *Titre*, éd. par Prénom Nom, lieu d'édition : maison d'édition, « collection », année [date de publication originale].

Exemple : FLAUBERT Gustave, *L'Éducation sentimentale*, éd. par Albert Thibaudet, Paris : Gallimard, « Folio », 1972 [1869].

- Pour faciliter le repérage des titres, le nom de l'auteur figure avant son prénom et est donné en petites capitales.
- Le nom de l'éventuel traducteur doit être donné après le titre (trad. par Prénom Nom).
- **Attention :** les auteurs médiévaux sont toujours répertoriés de la manière suivante : « CHRETIEN DE TROYES » et non « TROYES Chrétien de ». En général, Villon est le premier auteur que l'on peut référencer comme « VILLON François » ; de ce point de vue, il est considéré comme le premier auteur « moderne ». On écrit par conséquent : « RABELAIS François ».

Exemple : CHRETIEN DE TROYES, *Cligès*, éd. et trad. par Laurence Harf-Lancner, Paris : Champion Classiques, « Moyen Âge », 1998.

- Titre et sous-titre du texte ou de la source sont en italique. Le sous-titre est précédé d'un point.
- Majuscules dans les titres : seule la première lettre est en majuscule (*On ne badine pas avec l'amour*, *Un amour de Swann*), à l'exception des titres constitués d'un groupe nominal à déterminant défini qui comportent eux des majuscules jusqu'au premier nom (*Les Fleurs bleues* mais *Le Grand Écart*).
- La ville d'édition figure en langue originale (London et non pas Londres) ; la maison d'édition est précédée d'un double point ; les mentions de l'édition et de la collection sont séparées par une virgule. La collection figure entre guillemets.
- L'année d'édition est celle de l'ouvrage utilisé pour réaliser le travail ; en poche, la date n'est donc pas celle qui figure au début (édition originale), mais celle qui est donnée à la fin (dépôt légal). Parfois, il est opportun de signaler l'année de première parution, entre crochets, après la date de l'édition utilisée.
- Si l'auteur est inconnu, le premier élément est le titre.

Exemple : *La Châtelaine de Vergy*, éd. et trad. par Jean Dufournet et Liliane Dulac, Paris : Gallimard, « Folio », 1994.

Littérature secondaire

Ouvrages

Modèle : NOM Prénom, *Titre*, lieu d'édition : maison d'édition, « collection », année [date de publication originale].

Exemple : COMPAGNON Antoine, *Le Démon de la théorie. Littérature et sens commun*, Paris : Seuil, « Points », 2001 [1998].

Articles de revue

Modèle : NOM Prénom, « titre de l'article », *Nom de la revue*, numéro de la revue, année de publication, pages.

Exemple : CHARLES Michel, « Le sens du détail », *Poétique*, n° 116, 1998, p. 387-424.

Articles de revue en ligne

Modèle : NOM Prénom, « titre de l'article », *Nom de la revue*, [en ligne], numéro de la revue, année de publication, (paragraphe). Adresse URL ou DOI, date de consultation.

Exemple : ABIKER Séverine, « Les lettres médiévales à l'école élémentaire. État des lieux et propositions », *Perspectives médiévales* [en ligne], n° 36, 2015. URL : <https://journals.openedition.org/peme/7342>, consulté le 13 mars 2015.

- Le titre de l'article est entre guillemets ; celui de la revue en italique.
- Les pages sont précédées de « p. ».

Ouvrages collectifs

Modèle : NOM Prénom (dir.), *Titre*, lieu d'édition : maison d'édition, « collection », année [date de publication originale].

Exemple : LAVOREL Guy (dir.), *Analyses et réflexions sur Ponge. Pièces*, Paris : Ed. Marketing, 1988.

Articles dans un ouvrage collectif

Modèle : NOM Prénom de l'auteur de l'article, « titre de l'article », in Prénom Nom du directeur (dir.), *Titre*, lieu d'édition : maison d'édition, « collection », année [date de publication originale], p. pages.

Exemple : TIXIER Jean-Max, « Notes sur les relations poétique/science », in Guy Lavorel (dir.), *Analyses et réflexions sur Ponge. Pièces*, Paris : Ed. Marketing, 1988, p. 202-222.

- Les ouvrages collectifs sont la plupart du temps publiés sous la responsabilité d'un directeur (dir.) ou d'un éditeur (éd.) : il est nécessaire de préciser ces fonctions.
- Quand il n'y a pas de directeur, on évite de mentionner tous les auteurs ; on peut donner le premier nom et ajouter « *et al.* ».

Chapitres ou parties d'ouvrage

Modèle : NOM Prénom, « titre du chapitre ou de la partie », dans *Titre de l'ouvrage*, lieu d'édition : maison d'édition, « collection », année [date de publication originale], p. pages.

Exemple : MICHAUX Henri, « Au pays de la magie », dans *Œuvres complètes II*, Paris : Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2001, p. 66-104.

Thèses

Modèle : NOM Prénom, *Titre*, thèse de doctorat sous la dir. de Prénom Nom du directeur de thèse, institution, date, nombre de pages p.

Exemple : JO Mihwa, *Étude grammaticale de trois marqueurs stylistiques dans les romans de L.-F. Céline*, thèse de doctorat sous la dir. de Amr Helmy Ibrahim, Université de Franche-Comté, 2002, 160 p.

Mémoires

Modèle : NOM Prénom, *Titre*, mémoire de licence / master sous la dir. de Prénom Nom du directeur de mémoire, institution, date, nombre de pages p.

Exemple : Nicolas Carrel, *Le « métro-tout-nerfs-rails-magiques-à-traverses-trois-points » de Céline : étude stylistique des Entretiens avec le Professeur Y*, mémoire de licence sous la dir. de Jean-Michel Adam, Université de Lausanne, 2001, 100 p.

Articles de dictionnaire ou d'encyclopédie

Modèle : (NOM Prénom), « titre », in *Titre du dictionnaire*, Prénom Nom du directeur (dir.), lieu d'édition : maison d'édition, année de publication, p. pages.

Exemple : BOULAIRE Cécile, « Le Cycle arthurien », in *Dictionnaire du livre de jeunesse. La littérature d'enfance et de jeunesse en France*, Isabelle Nières-Chevrel et Jean Perrot (dir.), Paris : Éditions de Cercle de la Librairie, 2013, p. 244-245.

Articles de dictionnaire ou d'encyclopédie en ligne

Modèle : (NOM Prénom), « titre », in *Titre de l'encyclopédie*, [en ligne]. Adresse URL¹, date de consultation.

Exemple : « Texte », in *Wikipédia*, [en ligne]. URL : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Texte>, consulté le 5 septembre 2022.

Remarque : En anglais, dans les titres d'ouvrages ou d'articles, les substantifs, verbes et adjectifs prennent généralement une majuscule.

Exemple : RAMM Ben, « Barking Up the Wrong Tree? The Significance of the *chienet* in Old French Romance », *Parergon*, 22, 2005, p. 47-69.

¹ Dans le cas où l'URL est longue, il est préférable, pour des raisons de mise en page, de ne mettre que l'adresse générique du site internet.